

UNIVERSITE PARIS VIII

SERAC Formation

**DIPLÔME DE FORMATION SUPERIEURE  
SPECIALISEE UNIVERSITAIRE**

**INTERPRETES**

Français / Langue des Signes Française

**MEMOIRE**

« Les difficultés de la profession »

D. 14

Promotion 2001-2002

Isabelle GUICHERD

## Remerciements :

Je voudrais vivement remercier tous ceux et celles qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de ce mémoire et en particulier :

- L'ensemble des intervenants de la formation pour leurs apports riches et variés.
- Les interprètes qui ont accepté de devenir mes tuteurs de stages, pour le temps qu'ils ont accordé à me conseiller et à satisfaire ma curiosité. Sur le terrain, observer leur travail fut particulièrement riche d'enseignement.
- Les usagers rencontrés au hasard des stages et tout particulièrement ceux qui ont accepté de répondre à mes questions. Leurs réflexions m'ont été précieuses !
- Francis JEGGLI, en tant que responsable de ma partie « thème de recherche », pour sa disponibilité, ses conseils et ses encouragements lors de la rédaction de celle-ci,
- Lionel pour avoir prêté son concours à l'un de mes entretiens.

*Enfin, mille mercis à Claire et à sa maman pour leurs patientes lectures et corrections des diverses versions de ce mémoire. Leurs commentaires, leurs suggestions ainsi que leur soutien m'ont précieusement aidée dans mon travail.*

## SOMMAIRE GENERAL

### PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE STAGE

#### « Comment réagit un interprète en difficulté ? »

<b>SOMMAIRE</b>	P. 5
<b>Introduction.</b>	P. 6
<b>I. Une situation tendue.</b>	P. 7
<b>II. Une préparation problématique.</b>	P. 10
<b>III. Interprétation par téléphone.</b>	P. 13
<b>IV. Réunion avec une personne sourde-aveugle.</b>	P. 15
<b>V. Apartés lors d'une consultation médicale.</b>	P. 17
<b>Conclusion.</b>	P. 20

### SECONDE PARTIE : SYNTHESE DES ACQUIS

#### « Le problème des registres de langue »

<b>SOMMAIRE</b>	P. 21
<b>Introduction</b>	P. 22
<b>I. Les registres de langue en français.</b>	P. 23
1. Définitions.	
2. Rôle et fonction des registres.	
<b>II. Quels registres en L.S.F. ?</b>	P. 28
1. Propositions de critères.	
2. Prise de position et idéologie.	
<b>III. Les stratégies mises en place par l'interprète en français / LSF.</b>	P. 39
1. Détour par la déontologie.	
2. Quels choix possibles ?	
<b>Conclusion</b>	P. 43
<b>Bibliographie</b>	P. 45
<b>Annexe</b>	P. 46

## **TROISIEME PARTIE : THEME DE RECHERCHE**

**« Quelle perception les différents usagers ont-ils de l'interprète français / Langue des Signes Française ? »**

<b>SOMMAIRE</b>	P. 49
<b>Introduction.</b>	P. 50
<b>I. Méthodologie.</b>	P. 51
<b>II. Le point de vue des « habitués ».</b>	P. 56
<b>III. Le point de vue des « novices ».</b>	P. 72
<b>IV. Incidences de ces réflexions sur l'interprétation.</b>	P. 80
<b>Conclusion.</b>	P. 85
<b>Bibliographie.</b>	P. 87
<b>Annexe.</b>	P. 88

# TROISIEME PARTIE

## THEME DE RECHERCHE

« Quelle perception les différents usagers ont-ils de l'interprète en français / Langue des Signes Française ? »

### SOMMAIRE

<b>Introduction.</b>	P. 50
<b>V. Méthodologie.</b>	P. 51
<b>VI. Le point de vue des « habitués ».</b>	P. 56
<b>VII. Le point de vue des « novices ».</b>	P. 72
<b>VIII. Incidences de ces réflexions sur l'interprétation.</b>	P. 80
<b>Conclusion.</b>	P. 82
<b>Bibliographie.</b>	P. 83
<b>Annexe.</b>	P. 84

## Introduction :

Alors que nous échangeons sur les difficultés liées au métier, une interprète me disait récemment en plaisantant : « *De toute façon, puisque les sourds sont considérés comme des sous-hommes, nous sommes perçus comme des sous-interprètes... et ça tombe bien, puisqu'il paraît que nous travaillons avec une sous-langue !* »

Cette boutade, lancée dans un moment d'exaspération, révèle un phénomène bien réel dont je n'avais pas forcément conscience : la condition des interprètes dépend beaucoup de celle des sourds... or il faut bien avouer que la situation des sourds en France est encore loin d'être idéale.

D'un côté, nous avons des interprètes en français - L.S.F. qui se considèrent avant tout comme des interprètes tout court. Ils travaillent auprès de populations qui ne pourraient pas communiquer convenablement sans eux et traduisent entre une langue minoritaire et la langue nationale. L'exercice de leur profession requiert une bonne maîtrise de ces deux langues, la maîtrise des techniques d'interprétation... et bien sûr une formation adaptée pour acquérir l'ensemble de ces compétences. Voilà qui est également admis, me semble-t-il, par la plupart des usagers réguliers de l'interprétation, qu'ils soient sourds ou entendants.

En revanche, dans son travail quotidien, l'interprète est régulièrement confronté à des usagers plus occasionnels. Ces entendants, mais cela concerne aussi parfois des sourds, ont quant à eux une idée plutôt imparfaite de ce qu'est et de ce que fait un interprète. Voire ils se méprennent complètement sur le rôle de ce dernier.

Quand le sourd est avant tout perçu comme un handicapé ayant une autonomie relative (notons au passage que certains sourds ont fini par se conforter dans cette position), l'interprète est alors considéré comme un médiateur, un travailleur social ou même un bénévole. Quel interprète ne s'est jamais entendu demander : « *Mais sinon, à part ça, qu'est-ce que vous faites comme travail ?* »

L'interprète débutant réalise par ailleurs assez vite que cette méconnaissance rend l'exercice de son travail parfois bien difficile. Mille précautions sont nécessaires : toujours expliquer ce que l'on fait et pourquoi on le fait, éviter consciencieusement les « pièges » qui nous entraîneraient loin de notre fonction première, recadrer notre travail, expliquer encore quel est notre rôle...

Avant tout, il faut rapidement prendre conscience de cette potentielle dichotomie entre le travail que l'on fait et la façon dont il est perçu... un interprète averti en vaut deux !

C'est pour tenter de mieux cerner et comprendre ce décalage que j'ai décidé d'aller à la rencontre des différents usagers afin qu'ils me parlent de l'interprète. Je vais ensuite pouvoir comparer ces différentes perceptions selon que leurs auteurs ont l'habitude ou non d'avoir recours à ce professionnel... dans une moindre mesure selon qu'ils sont sourds ou entendants. Je fais en effet l'hypothèse que la variable « sourd »/« entendant » n'est pas aussi déterminante que le paramètre « habitué »/« novice »... Afin de vérifier cette intuition, il s'agira essentiellement de mesurer les écarts probables entre le discours de ces deux populations et la réalité du métier de l'interprète en français - L.S.F.

## I. Méthodologie.

Dans le but de recueillir des éléments d'informations susceptibles de répondre à cette interrogation, j'ai effectivement choisi de faire une enquête par entretiens. Je souhaitais ainsi rencontrer quelques membres des deux catégories visées : des usagers habitués à avoir recours aux interprètes français - L.S.F. professionnels et des usagers néophytes dans cette pratique.

### 1. Echantillon envisagé :

Cette recherche ne prétend pas à l'exhaustivité. Par ailleurs, dans le cadre de ce mémoire, une telle enquête ne peut être que qualitative et non quantitative... Loin de vouloir apporter des réponses généralisables à l'ensemble des usagers d'interprètes, mon souhait est de découvrir comment les personnes interrogées perçoivent le travail de l'interprète français - L.S.F.

Toutefois, dans le souci d'avoir une certaine représentativité, j'ai voulu effectuer une mini-enquête auprès de huit personnes ayant des profils différents.

Voici les catégories retenues au départ :

- Les « habitués » :

Je souhaitais rencontrer deux sourds et deux entendants qui, régulièrement et depuis longtemps, ont recours à des interprètes professionnels.

Cependant, concernant cette catégorie, je ne désirais pas interroger de « personnalité » (sourde ou entendant) du monde des sourds, ceci afin de neutraliser le biais suivant : de par sa position et ses probables engagements, le sourd militant (ou l'entendant converti à la cause des sourds) risque d'avoir un discours également militant sur « ce que devrait être un interprète ». Ce que j'attends de cette enquête n'est pas tant un discours idéologique construit qu'une perception personnelle issue de l'expérience individuelle. C'est pourquoi je pensais rencontrer deux sourds et deux entendants « lambdas », d'autant plus que la catégorie des novices devrait nécessairement comporter des usagers n'étant pas des leaders de la communauté sourde.

Je supposais qu'il serait facile de trouver ces quatre interviewés. Nombreux sont les sourds qui utilisent régulièrement les interprètes. Quant aux entendants, j'imaginai pouvoir les « dénicher » :

- parmi les collègues des sourds qui travaillent en institution,
- parmi les enseignants dont les cours sont interprétés,
- parmi certains travailleurs sociaux, etc.

▪ Les « novices » :

Il s'agit ici de deux sourds et de deux entendants qui n'ont qu'exceptionnellement (ou depuis peu) recours aux services d'un interprète professionnel.

Bien sûr, concernant ces deux entendants, il n'était pas question d'interroger n'importe quelle personne croisée au hasard d'une rue et n'ayant jamais vu travailler un interprète. Pour qu'ils puissent en dire quelque chose, il était nécessaire qu'ils aient été directement confrontés à sa présence, au moins une fois, dans le cadre d'une interaction avec un sourd.

Supposant par ailleurs que tous les sourds ont eu, à un moment ou à un autre de leur vie, à utiliser un interprète (qu'il soit professionnel ou non), il s'agissait que l'écart ne soit pas trop grand entre les sourds et les entendants de cette catégorie.

Sur le terrain, je craignais cependant d'avoir des difficultés à repérer des sourds correspondant à ce critère. Le cas échéant, j'envisageais de les contacter dans une région vierge d'interprètes professionnels et formés.

Concernant les entendants, j'imaginai qu'ils pourraient être, par exemple :

- un professionnel nouvellement arrivé au sein d'une équipe mixte de sourds ou d'entendants,

- un médecin face à son premier patient sourd accompagné d'un interprète,
- un conférencier dont l'intervention est interprétée pour la première fois, etc.

## 2. Le terrain d'enquête :

Je pensais, dans la mesure où cela ne poserait pas de problèmes à mes tuteurs, profiter de mes stages pratiques pour rencontrer ces huit usagers d'interprètes.

Dans le cadre du stage, les interviewés m'auraient forcément vue prendre des relais et interpréter moi-même... j'ai effectivement été perçue davantage comme une interprète que comme une observatrice. Ceci dit, le fait d'être présente lors des interventions fut aussi un avantage : j'ai pu noter d'autres éléments pertinents pour l'analyse des entretiens qui, seuls, ne peuvent pas tout dévoiler. Lorsque les uns et les autres répondaient à mes questions, je pouvais parfois mieux mesurer leur discours à la lueur d'un contexte dont j'avais pu prendre connaissance.

Afin de recueillir le plus fidèlement ces données, j'avais prévu d'utiliser un dictaphone pour les entretiens avec les entendants et un caméscope pour mes entrevues avec les sourds. Dans le souci de gagner du temps, je souhaitais par ailleurs privilégier des rendez-vous « à chaud » et interviewer mes informateurs tout de suite après les avoir rencontrés lors de mes stages pratiques.

Après avoir élaboré ma problématique, j'ai rédigé un guide d'entretien, commun dans les grandes lignes à l'ensemble des personnes à interroger. (voir en annexe)  
Je prévoyais ainsi de poser quelques questions ouvertes, afin de laisser libre cours à l'expression de mes interlocuteurs. Certaines questions, plus précises et fermées, étaient prévues pour relancer la discussion dans l'éventualité où l'interviewé n'aborderait pas spontanément les thèmes sur lesquels j'attendais des réponses.

## 3. Un premier bilan :

Aujourd'hui que l'enquête est terminée, force est de constater que tout ne s'est pas passé comme je le souhaitais...

- L'échantillon :

Pour commencer, mes objectifs concernant l'échantillon n'ont été que partiellement atteints. Je dispose finalement de six entretiens au lieu des huit prévus au départ.

Dans la catégorie des « habitués », j'ai heureusement réussi à obtenir les quatre entretiens souhaités : deux avec des sourds et deux avec des entendants.

En revanche, dans la seconde catégorie, je n'ai pu trouver que deux entendants « novices » pour répondre à mes questions. Lors de mes stages, je n'ai effectivement rencontré aucun sourd qui corresponde au critère attendu. Par la suite, lors de mon retour en Haute-Loire, je ne disposais plus d'assez de temps pour procéder à la recherche de potentiels enquêtés sourds novices dans l'utilisation d'interprètes professionnels.

Je ne dispose donc que de deux entretiens quand j'en souhaitais quatre pour cette catégorie.

Ce déséquilibre entre les catégories change quelque peu les résultats de cette enquête. Bien que je n'aie jamais attendu que celle-ci soit représentative d'une réalité statistique, il me paraissait tout de même nécessaire qu'elle prenne en compte tous les profils possibles et je comptais pour cela rencontrer deux entendants et deux sourds de chaque catégorie.

Or, parmi les « novices », il n'y a pas ici de témoignage apporté par des sourds. C'est d'autant plus dommage qu'ils sont sans doute nombreux à n'avoir pas (ou peu) côtoyé d'interprètes et que leur point de vue aurait probablement été riche d'enseignement concernant cette problématique...

Il s'agira de prendre en compte ce paramètre dans les analyses suivantes.

- Le terrain d'enquête :

Concernant le terrain, j'ai effectivement recruté cinq de mes interviewés (tous parisiens) durant mes stages pratiques. A l'issue de ces stages, il me manquait malheureusement encore un entendant « habitué » et deux sourds « novices ».

Comme je viens de l'évoquer, j'ai dû abandonner mes recherches en ce qui concerne les deux sourds. En revanche, j'ai pu rencontrer dans une région voisine de la Haute-Loire un entendant familier des interprètes, rencontré il y a deux ans dans un cadre professionnel.

Au sujet du recueil des données, si j'ai effectivement utilisé un dictaphone pour enregistrer les entretiens passés avec les entendants, je n'ai en revanche pas employé de caméscope pour filmer les deux sourds interrogés.

L'une des deux personnes sourdes s'exprimant préférentiellement en français oral, j'ai pu utiliser mon dictaphone avec elle. Puisqu'elle est sourde profonde et qu'elle comprend la L.S.F., je me suis adressée à elle en langue des signes. Je n'avais plus qu'à me répéter à l'oral pour l'enregistrement de notre entretien.

Le second entretien avec un sourd a eu lieu dans des locaux où se trouvaient également certains de mes co-stagiaires. Ces derniers étant disponibles, j'ai décidé de demander à l'un d'entre eux de bien vouloir me servir d'interprète. C'est ainsi que cet entretien a également été enregistré sur dictaphone. Cela me semblait plus simple...

Dans ce dernier cas et contrairement aux autres entretiens, la conséquence est la suivante : la forme originale du discours, celle de l'informateur sourd, est « perdue », car les propos enregistrés le sont dans la forme employée par ce stagiaire-interprète. Deux mois après avoir eu cet entretien, lorsqu'il a fallu étudier ces réponses, j'avais eu le temps d'oublier celles qui m'avaient été données en langue des signes. Je devais seulement me fier à l'interprétation simultanée gravée sur ma bande magnétique. Loin de remettre en question la justesse de l'interprétation effectuée par mon collègue, je dois avouer que j'ai quelquefois regretté de ne pas avoir filmé cet entretien, afin de m'appuyer davantage sur un signe précis, une hésitation ou une mimique évocatrice...

Pour finir, le premier entretien n'ayant pas pu se faire immédiatement après l'intervention de ma tutrice de stage, mais ultérieurement lors d'un rendez-vous, j'ai choisi de procéder de même pour tous les entretiens suivants. Il me semblait que des réponses ne pouvaient être comparables que dans la mesure où tous les interviewés seraient dans des conditions similaires : soit ils devaient être tous pris au dépourvu, soit il fallait leur donner à tous l'occasion de réfléchir à un entretien programmé...

Les entretiens ont donc tous eu lieu dans les quinze jours suivant l'intervention à l'occasion de laquelle ils ont accepté de me revoir... en dehors du dernier. Chaque entretien a duré entre trente minutes et une heure, au gré des envies d'échanger ou de la disponibilité de chacun.

#### 4. Quelques explications supplémentaires :

Afin d'effectuer une analyse méthodique des entretiens, je les ai, dans un premier temps, écoutés plusieurs fois pour prendre des notes. J'ai ensuite retranscrit textuellement de longs extraits quand ils me paraissaient pertinents pour éclairer ma problématique.

Pour finir, j'ai comparé les réponses entre elles selon les variables suivantes : « habitués-novices » et « sourds-entendants » (ce dernier paramètre me paraissant moins probant et n'ayant par ailleurs pu être pris en compte qu'une seule fois pour les raisons précédemment évoquées).

Dans le compte rendu qui va suivre, je vais parfois reporter les réponses originales des enquêtés, retranscrites strictement telles qu'elles ont été exprimées. Le lecteur ne devra pas oublier qu'il s'agit d'échanges oraux transposés à l'écrit et ne pas s'étonner de découvrir, de ce fait, une forme peu habituelle à l'écrit...

C'est dans un souci de ne pas déformer les propos réellement émis que je vais effectivement présenter ces extraits « bruts » qui serviront d'illustration. Parallèlement, je vais bien sûr proposer de nombreux commentaires pour analyser et recouper ces différentes déclarations...

D'autre part, j'ai choisi dans ce mémoire de ne pas révéler les véritables noms des enquêtés et de masquer le nom de leur lieu de travail.

Cela pourra paraître familier, mais j'ai décidé, de façon totalement arbitraire, de rebaptiser toutes ces personnes par un simple prénom. Qu'ils soient sourds ou entendants, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes ou qu'ils aient une position sociale plus ou moins « élevée », il m'a paru important de les remettre ici sur un pied d'égalité. Il sera par ailleurs plus aisé pour le lecteur de les dissocier... et peut-être même de s'identifier à certains d'entre eux ?

J'ai pris cette précaution afin de préserver un minimum d'anonymat pour ces usagers d'interprètes qui, occasionnels ou non, ont accepté de bon cœur de se confier à moi. Cet anonymat est cependant tout relatif : je suppose en effet que certains seront malgré tout parfois reconnaissables pour qui connaît suffisamment bien le milieu parisien de la surdité. Beaucoup ont pu y côtoyer les uns ou les autres...

## **II. Le point de vue des « habitués ».**

Après avoir présenté le profil de chacun de ces usagers réguliers d'interprètes professionnels, il s'agira par la suite d'exposer les grands thèmes abordés et de voir en quoi ils peuvent diverger ou se recouper selon les réponses.

## 1. Portraits :

### - Lauryne, sourde :

Rencontrée lors de mes stages, Lauryne est assistante sociale dans un établissement spécialisé pour jeunes sourds.

Elle est née entendante et a perdu l'audition à l'âge de 26 ans. Aujourd'hui, Lauryne est complètement sourde. Dans le cadre de son travail, depuis onze ans, elle a appris la L.S.F. et c'est quotidiennement qu'elle a recours aux interprètes de l'institution. Dans la mesure où elle se sent plus à l'aise pour s'exprimer en français qu'en langue des signes, elle utilise l'interprète uniquement pour recevoir les messages émis par les entendants.

Comme à son habitude, Lauryne choisit donc de répondre à mes questions en français oral.

Lauryne définit l'interprète comme « *une aide à la communication* ». Elle connaît parfaitement les règles déontologiques qui régissent son travail et elle a également une bonne connaissance de son rôle, ainsi que des différentes situations dans lesquelles interviennent habituellement les interprètes.

### - Karine, entendante :

Egalement rencontrée à l'occasion de mes stages, Karine est psychologue dans deux établissements spécialisés pour jeunes sourds.

Elle travaille exclusivement dans le monde de la surdité et pratique elle-même la langue des signes depuis dix ans. Elle côtoie ainsi des interprètes, dans le cadre de réunions rassemblant des équipes mixtes (sourds et entendants), dans l'un de ces établissements. Cela se produit depuis deux ans, à raison de deux fois par semaine.

Pour Karine, la définition de l'interprète est simple : c'est celui qui traduit une langue dans une autre. Elle connaît également et approuve la mise en pratique des principes déontologiques auxquels il est soumis.

### - William, sourd :

Durant l'un de mes stages, j'ai également rencontré William. Il est professeur auprès de jeunes sourds, dans le cadre d'une association qui propose des formations adaptées à ce public et il utilise la langue des signes pour dispenser son enseignement. Depuis dix ans, William travaille

donc au sein d'une équipe mixte, constituée de sourds et d'entendants. C'est dans ce cadre professionnel qu'il utilise des interprètes, notamment quand il accompagne ses élèves qui suivent un stage en entreprise. Cet entretien a été interprété par un stagiaire-interprète.

William considère l'interprète français / L.S.F. de la même façon qu'un autre interprète et prend une image issue de l'informatique pour me le décrire : l'interprète a dans la communication la même fonction qu'un modem. Dans sa définition, il aborde spontanément la déontologie : *« Il traduira fidèlement ce que je dis, donc ça veut dire qu'il sera neutre et... bien sûr, il lui faudra aussi respecter le secret professionnel. »*

- David, entendant :

David n'a pas été « recruté » durant mes stages. Je l'avais déjà rencontré avant de commencer la formation. David est pédiatre dans un service qui accueille des enfants sourds et leur famille.

Depuis la création de ce service, il existe un budget spécifique pour payer les interventions des interprètes. En effet, à l'époque le projet prévoyait l'embauche de professionnels sourds. A l'origine prévus pour traduire les réunions d'équipe, les interprètes sont aujourd'hui également utilisés pour rencontrer les familles sourdes.

Depuis quatre ans, David a donc régulièrement recours aux interprètes.

David définit l'interprète comme celui qui traduit le dialogue entre un sourd et un entendant. Lui aussi aborde à cette occasion la déontologie : *« Enfin, en insistant sur le côté... que c'est un professionnel, qu'il est neutre dans la conversation, qu'il ne peut pas intervenir dans la conversation. Et... qu'il a une formation... une formation adaptée, quoi. »*

## 2. La place et le rôle de l'interprète :

Dans trois entretiens, l'interprète a souvent été défini par rapport à ce qu'il n'était pas.

- L'interprète n'est pas un interlocuteur :

Selon David (E) (1), il est effectivement difficile de ne pas s'adresser directement à l'interprète.

---

1 (E) rappelle que l'usager est entendant et (S) que l'usager est sourd.

Il raconte qu'au début, il avait vraiment du mal à ne pas prendre ce dernier pour son interlocuteur et à ne pas considérer le sourd comme la troisième personne. David explique aussi que depuis, il a dépassé ce stade et s'adresse directement à la personne sourde. Je lui demande ce que cela change dans la relation :

*« - Qu'est-ce que ça change ? Eh ben, quand même, moi il me semble que ça met plus à l'aise dans le dialogue. On a plus une impression de dialogue ! Et puis... en terme de respect de la personne... enfin, c'est pas pareil. »*

Lauryne (S), quant à elle, évoque les usagers qui n'ont pas l'habitude d'avoir recours à un interprète. Que ceux-ci soient sourds ou entendants, il lui est arrivé plusieurs fois de constater que la confusion pouvait se faire dans leur esprit. En prenant pour exemple les rendez-vous d'admission d'éventuels futurs élèves (qui bien souvent n'ont encore jamais vu d'interprète), Lauryne rappelle qu'il ne faut pas négliger les présentations afin que l'élève ne prenne pas l'interprète pour un éducateur ou un professeur qui s'adresserait directement à lui. La même précaution doit être prise avec des interlocuteurs entendants, afin que la rencontre ne débute pas par un malentendu. Il faut donc leur expliquer qu'elle doit regarder l'interprète mais qu'elle est bien en train de suivre leurs propos.

- L'interprète n'est pas une âme charitable :

Alors que je l'interroge sur les motivations qui peuvent, selon elle, conduire les gens à devenir interprète, Lauryne avoue ne pas savoir si les interprètes choisissent ce métier par attrait pour la communication, ou bien *« pour quelque chose de plus discutable : l'envie d'aider son prochain... »* Elle ne comprend pas, par exemple, que les interprètes puissent être remerciées à la fin d'une réunion pour être venues traduire. A ce sujet, elle fait une comparaison entre son métier d'assistante sociale et celui d'interprète :

*« - Bon, par exemple, moi, ça me gêne qu'on me remercie : j'ai fait mon travail. Bon, c'est... de toute façon, j'ai pas à être gênée, on me remercie rarement ! (rires)*  
*(...) Je vous dis pas que les interprètes, elles sont valorisées quand on les remercie, mais peut-être... Pourquoi remercier l'interprète ? C'est son travail, elle est payée pour ça (rire gêné). Bon, c'est peut-être dur ce que je dis, mais c'est comme pour mon travail d'assistante sociale. »*

Selon Lauryne, l'interprète doit être reconnu et traité comme un professionnel.

- L'interprète n'est pas un « interprète pour sourds » :

Au départ de son expérience concernant les interprètes, Karine (E) considérait spontanément que ces derniers venaient traduire les réunions à l'intention des sourds. Elle raconte l'anecdote grâce à laquelle elle a réalisé son erreur. Un jour, elle écrit un mot aux interprètes afin de leur demander de venir traduire une prochaine réunion, en précisant qu'il y aurait « *tel professionnel sourd* ». Voilà quelle fut la répartie des interprètes de l'institution :

*« - On m'avait répondu : « Mais tu penses que s'il y avait QUE des professionnels sourds, il faudrait traduire ? » Bon, désormais, je mets que : « Il y a des professionnels sourds ET entendants, et donc on a besoin d'interprète », quoi ! Bien sûr que l'interprète il est pas là pour les sourds ! Mais, instinctivement... moi je le mettais du côté du professionnel sourd... Mais, parce qu'ils sont minoritaires ! S'ils étaient majoritaires, j'aurais écrit, ben... qu'il y a des pauvres entendants qui connaissent pas la langue des signes... donc on a besoin d'un interprète ! »*

Karine estime que c'est tout à fait dans le rôle des interprètes de rappeler à tous que la communication n'est pas unilatérale.

Ainsi, pour tous ces usagers, il semble important de toujours rappeler le rôle précis de l'interprète, ce qu'il est et ce qu'il n'est pas. Cela nous amène aux règles de base de ce métier.

### 3. La déontologie :

Les quatre interrogés sont unanimes pour dire que la déontologie est nécessaire dans l'exercice du métier d'interprète. Ils trouvent cela rassurant et indissociable de cette pratique professionnelle. Ceci dit, ils évoquent tous des problèmes récurrents, liés aux trois grands principes déontologiques. Parmi eux, c'est la neutralité qui soulève le plus de polémique.

- La neutralité :

- Indispensable, elle semble pourtant ne pas convenir à tous :

Lauryne (S) se demande par exemple si la neutralité est applicable dans tous les cas. Effectivement, si pour son usage personnel, elle trouve le rôle des interprètes tout à fait clair et satisfaisant, elle remarque cependant que les choses se compliquent dès lors que les usagers ont un autre profil. Elle évoque par exemple le cas d'élèves ou même d'adultes sourds qu'elle a pu

rencontrer : il s'agit de certains sourds pour lesquels il faudrait peut-être faire une certaine adaptation correspondant à une capacité de compréhension parfois réduite, d'autant plus que ces derniers ne signaleront pas automatiquement qu'ils n'ont pas compris.

Lauryne reconnaît de bonne grâce que ce n'est pas de la responsabilité de l'interprète d'adapter un message à la place de l'interlocuteur, mais dans la mesure où celui-ci le fait rarement et que l'interprète est en mesure de percevoir si le message est bien passé... :

*« - Mais comment faire, parce que justement y'a la neutralité ! (rire gêné) Le fait qu'ils doivent rester fidèles, donc je sais pas. J'ai pas de réponse à ça, mais c'est vrai que c'est un gros problème, ça, dans l'utilisation de la langue des signes. (silence) »*

Dans la mesure où les usagers (sourds ou entendants) sollicitent parfois les interprètes à la fin d'un entretien pour se faire expliquer ce qui a été mal compris, elle pense que cette obligation de neutralité peut se révéler frustrante. Lauryne imagine que les interprètes doivent alors être tentés de prendre des initiatives pour mieux faire passer les messages, pour rendre une notion plus accessible, etc.

Lauryne estime que dans ces situations, le respect de la neutralité est pénible pour tous :

*« - Ca doit être frustrant à la fois pour l'interprète d'être obligé de suivre sa déontologie, et ça doit être frustrant aussi pour la personne sourde de rester avec un sentiment de, d'incompris. »*

William (S) pense lui aussi que la neutralité de l'interprète peut parfois poser problème pour certains sourds. Selon lui, l'interprète est approprié pour les sourds appartenant à l'élite, mais l'interface de communication **(2)** convient mieux pour les sourds de « *bas niveau* ». Dans un premier temps, ces derniers vont prendre l'interprète pour leur interlocuteur et dans un second temps, la neutralité de l'interprète ne va pas plaire à cette catégorie d'usagers. S'ils souhaitent être aidés et informés par un tiers, ils feront, selon lui, davantage appel à un interface de communication qu'à un interprète.

Pour David (E), la neutralité est un élément essentiel du travail de l'interprète. Par ailleurs il est exigeant quant au caractère professionnel de ce dernier et tient absolument à ne pas faire appel à n'importe qui (membres de la famille ou autre personne maîtrisant la langue des signes) pour remplir cette tâche. En effet, ses expériences avec des non-professionnels se sont

---

2 L'interface de communication a une fonction imaginée par l'Association Nationale des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs : il est chargé d'accompagner les sourds dans leurs démarches de recherche d'emploi en utilisant n'importe quel moyen de communication. Les interfaces ne sont pas soumis au code déontologique des interprètes.

souvent montrées désastreuses.

Qu'il s'agisse de sourds ou d'étrangers, leur parole n'était alors plus prise en compte :

*« - Par exemple à l'hôpital, y'avait une dame turque qui travaillait au bureau des entrées et qui venait faire l'interprète. Elle venait interpréter quand on avait affaire à des Turcs qui parlent mal le français. Alors elle interprétait... pas trop mal au niveau... elle maîtrisait bien le français, y'avait pas de problèmes... Mais... elle intervenait sans... enfin, dans le fond de la conversation, quoi. Ou alors, y'a des gens des familles qui s'imposent comme interprètes, et puis... c'est eux qui répondent à la place des parents. Et puis bon, y'a des sujets qu'on peut pas aborder, du coup. »*

Ainsi, pour David, les interventions des interprètes doivent se cantonner à la forme du discours, mais jamais se faire sur le fond.

Néanmoins, dans le même temps, David voudrait pouvoir compter sur leur concours lors de situations délicates... Ainsi, il souhaiterait une participation plus active de leur part lorsqu'il s'agit de repérer un malentendu. En effet, il note que, très souvent, les sourds semblent ne pas comprendre exactement les mêmes choses que les entendants, et il voudrait alors pouvoir demander à l'interprète de confirmer cette impression de quiproquo.

Il remarque par ailleurs qu'il vaut mieux éviter les non-dits et l'implicite qui ne passent pas bien à la traduction. Il ne met pas particulièrement ce problème sur le compte de la traduction, mais là encore, David estime que les interprètes ont leur rôle à jouer, dans la mesure où ils perçoivent ce que les entendants ne voient pas :

*« - Ben, il peut alerter, oui, oui ! J pense qu'il peut alerter si il sent... Bon, les interprètes, ils connaissent quand même bien le... comment dire... la surdité, la façon de penser des sourds... J pense que s'ils maîtrisent la langue des signes, c'est... bon. J pense qu'ils peuvent jouer un rôle de... d'alerter, quoi. »*

– La neutralité est forcément relative :

Karine (E), elle, met l'accent sur un paradoxe : si l'interprète doit être considéré comme un outil, il est avant tout un être humain. Elle estime donc que sa neutralité ne peut être que relative, d'autant plus que la langue des signes est particulièrement expressive :

*« - Alors, la question de la neutralité, je pense qu'en langue des signes, elle est encore plus forte que dans une autre langue, puisque le corps est impliqué, qu'il y a les mimiques, etc. Je trouve que y'a des interprètes qui effectivement sont pas... Ils ont une sorte d'excès, quoi,*

*par rapport à ce qu'ils transmettent, et... Une nonchalance va être traduite par, vraiment, un désintérêt complet, exagéré! Enfin, voilà. Y'a des moments où je sens un décalage... maintenant, effectivement, c'est parce que c'est un être humain qu'on a en face de soi... »*

- La fidélité :

A l'occasion d'une anecdote, Karine évoque la fidélité au message. Elle a été fascinée par une séquence d'interprétation, observée lors d'une conférence à laquelle j'ai moi-même été présente. Le thème en était la philosophie et une jeune fille sourde du public est montée sur l'estrade pour raconter en langue des signes le mythe de la caverne de PLATON. A un moment, l'interprète en fonction a perdu pied et c'est le conférencier, lui-même interprète, qui a repris le micro pour interpréter le discours de la jeune fille.

Karine observe que la traduction était à la fois très éloignée du point de vue de la forme, et très juste du point de vue du fond. Elle attribue « *ce très joli moment de traduction* » aux propres connaissances qu'a l'interprète de cette discipline et de ce mythe :

*« - Et moi ça m'a vachement intéressée, ce moment-là. Parce que je trouve que la langue des signes utilisée était très belle, que c'était vraiment... très très adapté au thème, hein, qui était évoqué : le thème des apparences, du monde vrai, etc. Qu'elle était très très juste dans sa façon de le signer, très claire ! Tout en restant très concrète, voilà ! Et que lui, dans son vocabulaire, le vocabulaire qu'il utilisait, il était aussi très très juste au niveau du français, mais qu'il était très éloigné... enfin... Tu te souviens de ce moment-là ?*

**- Oui, oui !**

*- Très très éloigné, vraiment, à distance... C'était pas : « un signe - un mot », quoi, loin de là ! (...) Par contre le contenu était exactement le même, quoi ! »*

- Le secret professionnel :

Toujours à propos de la déontologie, Lauryne (S) explique pourquoi elle ne fait jamais appel à un interprète dans le cadre de sa vie privée. Bien qu'elle s'en défende, c'est en partie lié au secret professionnel :

*« - Bon, d'une part, j'estime que les gens que je rencontre sur le plan personnel ont à faire l'effort pour s'adapter à moi... je trouve ! J'en fais assez, moi, des efforts, ils peuvent en faire aussi. Et puis d'autre part, aussi, y'a peut-être ce problème de secret professionnel, justement... Bon, même si je fais confiance aux interprètes, c'est pas ça le problème ! Même*

*si je fais confiance aux interprètes, je sais bien que la communauté des sourds, c'est... c'est un tout petit monde ! C'est très réduit, tout le monde se connaît, bon. »*

#### 4. Relations entre l'interprète et les usagers :

Lauryne, William, Karine et David abordent tous les quatre ce qu'induisent les relations entre les interprètes et les usagers.

- Le statut des sourds et celui des interprètes sont liés :

Lauryne (S) observe une amélioration du statut des sourds au sein de l'institution dans laquelle elle travaille. Depuis peu, par exemple, les réunions sont reportées si aucun interprète n'est libre... Dans le même temps, elle évoque le statut des interprètes. Dans le passé, lorsque les interprètes devaient faire respecter leurs conditions de travail (ne pas traduire seul plus de deux heures, travailler en binôme le cas échéant, avoir des pauses...) ils étaient suspectés de faire preuve de mauvaise volonté. Il en allait de même pour les sourds qui disaient ne pas pouvoir participer aux réunions sans interprète :

*« - Bon, j'ai pas un bouton, comme ça, que je tourne pour entendre d'un seul coup ! Si y'a pas d'interprète, bon, qu'est-ce que vous voulez que je dise, y'a pas d'interprète, je peux pas suivre la réunion ! Alors bon, les gens ont continué : « Qu'est-ce qu'on fait ? On peut pas reporter, on n'a pas le temps... ». Donc, je finissais par dire : « Bon, ben, je me retire à ce moment-là, je peux pas assister à une réunion si y'a pas d'interprète. »*

*(...) C'est vrai que souvent ça a été interprété dans un autre sens, comme de la mauvaise volonté. Y'a des gentils sourds qui font des efforts, qui restent même... parce qu'on dit : « mais alors faut faire des efforts, on va articuler, on va... » Bon, oui, une minute, même cinq minutes, et puis après ça part dans tous les sens, bon... on sait comment ça se passe quand y'a pas d'interprète, même quand il y en a d'ailleurs... »*

David (E) va dans le même sens en faisant remarquer que les sourds sont souvent très minoritaires lors des réunions institutionnelles. Cela expliquerait, en partie, pourquoi leur présence peut si facilement être oubliée et pourquoi les participants ne fournissent pas toujours les efforts nécessaires pour permettre à l'interprète de bien faire son travail. Il lui est arrivé de participer à des réunions dans lesquelles les sourds étaient presque aussi nombreux que les entendants. Il remarque alors que tout le monde est plus discipliné.

- Les interprètes sont responsables de l'image qu'ils donnent de ceux qu'ils traduisent :

Lauryne est très sensible à l'image qu'elle peut donner, ce qui paraît bien légitime. Elle pense que les interprètes ont également une part de responsabilité à ce sujet et qu'ils devraient avoir des connaissances solides. Elle-même estime avoir un bon niveau de culture générale, mais il est arrivé que des interprètes fassent des erreurs de traduction, par incompréhension des propos échangés et c'est elle qui s'est alors trouvée dans une situation embarrassante :

*« - Le problème, c'est que si on dit qu'on a pas bien compris, ou si on répond à un autre niveau ou à côté, on va penser que c'est moi, c'est moi, c'est mes propres capacités qui sont remises en question. Mais... ça va pas du tout, ça ! (rires)*

*(...) Une fois, dans une réunion, une personne utilise le mot « triptyque », et je pense que l'interprète ne connaissait pas.*

*(...) Donc l'interprète m'épelle... mais y'avait une faute dans « triptyque », donc moi... (moue d'incompréhension) Et je le fais ! (la moue) Et la personne qui parlait me regarde et me dit : « Vous n'avez pas compris ? » Ben moi : « Non, vous parlez de quoi ? » Alors la personne me dit : « Madame D... » Donc moi, pas l'interprète ! « Madame D., je parle des triptyques, vous savez ! » Alors il prend le document, il me dit : « Alors, un triptyque, c'est quelque chose qui s'ouvre comme ça et comme ça ! » Donc je dis : « Oui, un triptyque ! Ça va, je sais ce que c'est un triptyque ! » Bon, j'ai pas voulu dire : « C'est l'interprète qui n'avait pas compris ». Mais le problème, c'est que c'était ça, en fait ! (rires) Et ça veut dire... pour lui, c'est moi qui savais pas, alors que si, en fait, je savais ce que ça voulait dire. »*

William (S), quant à lui, déplore le manque d'interprètes spécialisés dans certains domaines. Lorsqu'il suit une formation d'informatique et que l'interprète en service n'a pas de connaissances dans ce domaine, il doit fournir de gros efforts pour « raccrocher les wagons ». En informatique, William observe que beaucoup d'interprètes sont bloqués par le vocabulaire. Il préconise une meilleure préparation de la part des interprètes (se pencher sur la question bien avant les interventions, le rencontrer au préalable afin d'avoir des informations sur le thème abordé, le vocabulaire, etc.). Dans la pratique, William préfère, dans la mesure du possible, faire appel à une interprète qui a ce type de connaissances :

*« - Par exemple, moi, pour l'informatique, je préfère faire appel à X. Bon, c'est vrai qu'on peut faire des efforts, mais par exemple, si l'interprète me transmet un message sans même avoir compris le discours, ce sera très flou pour moi. Alors qu'avec X., par exemple,*

*elle-même comprend très facilement ce discours. Ce qu'elle me transmet, c'est alors beaucoup plus fin... dans la traduction. »*

- Difficultés à s'exprimer librement devant un interprète connu :

Même si elle pense que les usagers font globalement confiance aux interprètes, Karine (E) note cependant que d'éventuelles incompatibilités entre les interprètes et d'autres professionnels de l'institution peuvent gêner les échanges en réunion. Karine me rapporte qu'une des professionnelles entendantes ne se sent pas à l'aise pour aborder tous les sujets devant l'une des interprètes de l'institution. Alors que je la questionne sur cette gêne ressentie par certains, Karine aborde la façon dont sont perçus les interprètes dans cette institution :

*« - Quand l'interprète est là, normalement, il se contente de traduire, donc pourquoi est-ce qu'elle aurait... du mal à... Y'a des choses qu'elle dirait pas... ?*

*- En fait, effectivement, pour revenir à la question de tout à l'heure... mais ça reste une question de personnes. C'est à dire que je pense que les interprètes, ils sont perçus... dans le cadre de l'institution... ils sont perçus comme... des militants ! Des militants pour la langue des signes et comme forcément copains avec les professionnels sourds. Et comme... ben dans les institutions d'enfants sourds, c'est pas très simple, forcément, pour les professionnels entendants d'être en relation avec les sourds et inversement... Du coup, peut-être les interprètes, oui, du coup les interprètes sont pris un peu là-dedans... »*

## 5. Une tierce personne dans la relation :

Dans une interaction, la présence d'un tiers n'est pas sans incidences sur la communication et sur le contenu des informations échangées...

- L'interprète est gênant lors de situations qui touchent à l'intimité :

Lauryne (S) affirme ainsi que même si c'est inévitable, la présence d'une tierce personne dans son bureau, lors d'entretiens duels avec des entendants, empêche parfois les gens de s'exprimer naturellement : elle les sent retenus par le fait qu'elle n'est pas seule avec eux.

J'interroge également William (S) sur d'éventuelles contraintes dues à la présence d'une tierce personne dans les échanges. Je lui demande par exemple s'il trouve gênant que le message

ne passe pas directement. Selon lui, il n'y a pas de contraintes particulières à cela. Il n'y a que certaines situations bien précises qui rendent la présence de l'interprète embarrassante :

*« - Bon, c'est vrai qu'il y a un point qui me, qui me gêne. C'est quand, par exemple, je vais passer une visite médicale... et que je fais appel à un interprète. C'est vrai, qu'en général, les interprètes sont des femmes et moi je suis un homme ! (rires) Je préférerais, dans ces cas-là, avoir un interprète homme. »*

Quant à Karine (E), une partie de son travail consiste à recevoir des jeunes sourds dans son bureau. Pour la plupart, ils s'expriment en langue des signes. Elle estime alors que si elle n'était pas en mesure de les recevoir dans leur langue, cela serait compliqué d'avoir recours aux interprètes :

*« - Combien de jeunes viennent et me disent : « Ah, enfin ! Y'a une psy qui signe ! Parce qu'avec l'interprète, moi j'avais pas dit... ça me gêne... » Bon. Ça libère la parole, hein !  
(...) Moi, je vois pas bien, dans une relation psy, quelle qu'elle soit, c'est à dire psychiatrique, ou thérapeutique, ou en psychologie clinique, moi j'vois pas bien... enfin, ça induit nécessairement sur la relation... Déjà parce que c'est triangulaire, et que ça rappelle... enfin, j'veux dire, c'est tout simple ! En psycho, tu proposes à la personne de régresser, de parler de son histoire, de revenir à son enfance, etc. Le fait qu'il y ait trois personnes dans la pièce : c'est Papa, Maman, l'enfant... Enfin, c'est automatique, c'est symbolique... on se rattache tous à ça, hein !  
(...) Et puis après, au moment de l'adolescence, qu'est-ce qu'on va aller dire... : « Est-ce que c'est normal que j'ai des érections le matin, madame ? » quand il y a un interprète ! »*

- Un message « transformé » :

Karine et Lauryne abordent toutes les deux une autre conséquence dommageable et liée à la médiation du discours par un interprète : le contenu du message est nécessairement altéré. Pour Karine, l'idéal est toujours de pouvoir se passer de l'interprète, la solution la meilleure étant celle où tout le monde maîtrise la même langue avec la même aisance pour communiquer directement :

*« - C'est toujours plus intéressant d'avoir le message directement de la bouche ou de la main de quelqu'un, plutôt que de passer... voilà, par une traduction qui forcément... amène d'autres éléments... Ce n'est pas le propos pur et dur que l'autre t'a donné. »*

Lauryne déplore d'autant plus cette inévitable transformation du discours source qu'elle ressent parfois le besoin d'en connaître les termes exacts. Par rapport à d'autres sourds, elle a la particularité d'être devenue sourde à l'âge adulte. Elle est donc ce qu'on appelle une bilingue équilibrée. Si elle n'entend pas et qu'elle a besoin d'une traduction en L.S.F. pour avoir accès au discours d'autrui, c'est bien en langue française qu'elle pense et qu'elle s'exprime de préférence. Elle peut ainsi choisir le terme exact dont elle a besoin. C'est pourquoi elle attend également de l'interprète qu'il puisse préciser le mot qu'il vient de lui traduire en langue des signes :

*« - Parfois, c'est important pour moi de savoir ce que l'entendant a choisi comme mot, parce que... moi, j'aime bien la langue française, personnellement... Donc j'attache beaucoup d'importance au choix des mots. Moi-même, justement, quand je parle, je choisis UN mot, je choisis pas forcément un autre mot qui veut dire un synonyme ou... C'est pas par hasard que j'ai choisi ce mot-là, quoi... Pour moi, ça a énormément d'importance, ça. »*

- L'intention même du locuteur peut être altérée :

Lauryne constate encore un autre risque lié au fait que les messages ne passent pas directement entre les locuteurs. Notamment dans les situations pédagogiques ou hiérarchiques entre les élèves et leurs professeurs ou leur directeur, lorsqu'il s'agit réprimander ces jeunes sourds, les interlocuteurs qui se font traduire se déconnectent du même coup d'une relation d'autorité directe :

*« - Bon, même si l'interprète est fidèle au message, c'est à dire, bon... ferme ! C'est pas... L'élève, il regarde l'interprète, forcément... pas le directeur ou la personne qui lui parle, donc ça c'est gênant, parce que ça parasite la relation. C'est inévitable, mais ça parasite la relation. »*

## 6. Des contraintes spécifiques :

Utiliser un interprète est contraignant à bien des égards. Les deux entendants mettent l'accent sur la vigilance qu'il faut avoir en réunion pour respecter (et faire respecter) les tours de parole sans lesquels l'interprète ne peut pas travailler convenablement. L'un des sourds est surtout agacé par les interprètes qui ne le comprennent pas tout de suite, car cela l'oblige à reprendre son discours. Selon l'autre sourd, ce qui est gênant, c'est « simplement » que l'on puisse encore avoir besoin d'interprètes au sein d'un établissement spécialisé...

- Les tours de parole en réunion :

Karine (E) rappelle ainsi la difficulté à respecter une discipline nécessaire au bon exercice de la traduction. Cependant, elle estime que cette exigence est tout à fait légitime dans la mesure où la réunion est interprétée :

*« - Après, tu peux dire : « C'est le simple respect de l'autre que d'attendre qu'il ait fini sa phrase, plutôt... que d'intervenir, comme ça, sur un mot qui t'a accroché ! » Bon, après, c'est pas... C'est pas problématique. »*

Comme je l'interroge sur ce qu'il a pu penser les premières fois qu'il a eu à travailler avec un interprète, David (E) se souvient surtout des difficultés rencontrées lors des réunions. En effet, si parler chacun à son tour est contraignant, il faut en plus se montrer très vigilant afin que les participants sourds puissent intervenir :

*« - Parce que ce qui se passe souvent, c'est que dans les réunions comme ça, les personnes sourdes (inaudible), ils arrivent pas à intervenir... ils ont pas le temps, parce qu'on est déjà passé à autre chose... le temps qu'ils aient la traduction. »*

- Interruptions de l'interprète :

Ce qui gêne parfois William (S) lorsqu'il est traduit par un interprète, c'est que celui-ci ne le comprenne pas (notamment parce qu'il signerait trop rapidement) et qu'il le coupe plusieurs fois au milieu de son discours. William estime que les interprètes devraient avoir un haut niveau de compréhension de la langue des signes pour éviter ces interruptions, vécues comme pénibles. Il remarque par ailleurs que les interprètes en langue orale, lorsqu'ils interviennent dans des situations de niveau conférence, ne se permettent jamais de couper la parole aux intervenants. Cela peut, selon lui, justifier des reproches de la part des sourds.

- L'interprète au sein d'un établissement spécialisé :

Lauryne (S) m'avoue être surprise que l'on puisse encore avoir besoin d'interprète dans un établissement spécialisé pour les sourds. Selon elle, s'il est logique que tout le monde n'apprenne pas la langue des signes et que l'on doive utiliser des interprètes à l'extérieur, elle ne comprend pas, en revanche, que les professionnels entendants de la surdité ne soient pas capables de communiquer pleinement et directement avec les enfants et leurs collègues sourds :

*« - Pourquoi c'est toujours à nous d'en faire, des efforts ?*

*(...) Quand, en réunion, on déplore, justement, cette situation, là : le fait d'avoir toujours besoin d'un interprète pour communiquer avec les collègues. Ou quand on déplore que les élèves, quand le directeur les rencontre, ou le responsable de l'établissement, bon, on déplore le fait qu'il y ait toujours un interprète, qu'il n'y ait pas de relation directe, entre le directeur et l'élève. Et la réponse est toujours : « Ben oui, mais la langue des signes, c'est TRES difficile à apprendre, c'est très compliqué, vous vous rendez pas compte, c'est très difficile à apprendre ! » Je le sais, je le sais que c'est très difficile. Mais pour un élève, c'est pas difficile d'apprendre à parler en français, d'apprendre à lire en français, d'apprendre à, bon, ça, de lire sur les lèvres, la lecture labiale... c'est pas difficile, ça ? Alors on me répond toujours : « Ah, bah oui, mais vous, vous en avez besoin ! » Ça veut dire que moi, je suis plus motivée parce que j'en ai besoin. Mais eux aussi ils en ont besoin de travailler dans une école pour sourds, et ils vivent grâce aux sourds, parce que bon, le salaire, ici, c'est pour quoi ? C'est parce qu'ils travaillent avec des sourds et, c'est vrai que ça m'étonne toujours qu'on ait besoin d'interprètes ici. »*

L'utilisation d'un interprète reste donc toujours délicate à mettre en œuvre, voire contestée. Au contraire, certains regrettent que son rôle soit parfois trop limité.

## 7. Les limites de l'interprétation :

En dehors des réunions, Karine (E) n'a pas recours aux interprètes et c'est bien ce qui lui pose problème. Il y a d'autres situations où elle aurait souhaité pouvoir y faire appel : lors d'entretiens avec les familles et leur enfant sourd. Ces derniers ayant rarement une langue commune, la communication entre eux est généralement difficile. Karine voulait donc avoir recours aux interprètes de l'institution. Cependant, lorsqu'elle a fait cette demande, elle a eu en retour une réponse négative de la part des interprètes, ce qu'elle a très mal pris au début :

*« - La réponse qui m'a été faite dans l'institution, c'était que les enfants n'avaient pas un niveau de langue suffisant pour comprendre... l'ensemble de ce que l'interprète... interprète ! Et qu'en même temps, il n'est pas un émetteur... il n'est pas un locuteur de signes suffisamment... construit et structuré pour être traduit de façon adaptée et correcte par l'interprète. Et que donc là, l'interprète, il avait... à faire autre chose que son travail d'interprète, qui était... ben de traduire au-delà des mots et de... Voilà l'exemple*

*qu'on m'a donné, effectivement... bon, il est pertinent ! Il m'arrange pas du tout, mais il est pertinent. »*

Bien qu'elle comprenne les arguments avancés par les interprètes, elle continue à trouver dommage de ne pas pouvoir profiter de leur présence dans ses entretiens avec les familles. Elle estime en effet qu'il est de sa responsabilité d'évaluer la compréhension ou la non-compréhension de l'enfant et de s'adapter le cas échéant. Sans interprète, les problèmes de communication entre l'enfant et ses parents resurgissent durant le temps même de l'entretien, ce que Karine trouve désastreux. Si l'on choisit l'oral, l'enfant est encore en situation d'exclusion et si ce sont les signes qui sont privilégiés, ce sont cette fois les parents qui ne comprendront pas les échanges. Elle imagine alors très bien que l'on puisse mettre en place un dispositif avec les interprètes. Si l'enfant ne comprenait pas l'interprète, Karine propose de reformuler en langue des signes pour s'adapter à lui. A l'inverse, si les signes de l'enfant ne sont pas compréhensibles pour l'interprète, elle pourrait alors le solliciter, voire le traduire :

*« - Alors effectivement, c'est pas de la traduction au sens propre du terme... « je reçois, j'émet », c'est faire un peu plus... enfin, c'est faire autre chose que ça, mais les interprètes n'étaient... ne se sentent pas de le faire. »*

Quant à elles, les interprètes ont proposé l'intervention d'un médiateur sourd (en plus de leur présence) qui ferait lui-même office d'interprète-relais entre l'enfant et l'interprète. Cette fois, c'est Karine qui n'adhère pas à cette solution :

*« - Son rôle à lui, ce serait d'être... relais linguistique, de dire : « Ben voilà ce que dit l'enfant ». D'après ce que je comprends...*

*(...) Moi, ça me plaît pas. Ça me plaît pas parce que les professionnels sourds, y'en a pas beaucoup dans les institutions, et que c'est qui s'passent dans les rencontres familiales... bah, ça soulève beaucoup de choses ! On parle de l'histoire des parents, on parle de l'histoire de l'enfant, on parle de choses douloureuses, et ça me semble pas pertinent qu'il y ait une autre... une autre oreille, j'allais dire... Qu'il y ait un deuxième professionnel présent et... avec toute sa subjectivité, etc. En plus... avec tous les bonds qu'ils peuvent faire quand les parents disent que ça sert à rien d'apprendre la langue des signes, que...*

*- A priori, oui, quelqu'un qui est pas formé pour et qui... est pas dans le même rôle, ni... du tien ou de celui de l'interprète...*

*- Voilà. Absolument. »*

### III. Le point de vue des « novices ».

Les deux seuls novices interrogés pour cette enquête sont des entendants. Il ne sera donc pas possible dans cette partie de comparer leur point de vue avec celui des sourds...

Comme précédemment, je vais tout d'abord faire le portrait de ces usagers occasionnels d'interprètes et présenter ensuite leurs réflexions sur ces professionnels.

#### 1. Portraits :

##### - Angéla, entendante :

Rencontrée lors de mes stages, Angéla est enseignante dans une faculté. C'est dans le cadre de séances hebdomadaires de deux heures de Travaux Dirigés que ce professeur a recours aux services d'interprètes professionnels, puisqu'elle compte trois élèves sourdes dans son cours. Cette expérience est pour elle toute récente, car ces T.D. n'ont débuté qu'au second trimestre de l'année universitaire

Voilà comment Angéla définit le rôle de l'interprète : « *C'est un médiateur entre mon discours et... le, ce qu'il doit faire passer, en fait, aux gens, ce qu'ils doivent « recevoir ».* » Ce métier d'interprète étant méconnu pour elle, Angéla oscille entre deux discours : elle le définira tantôt comme celui d'un interprète de langues, tantôt comme celui d'un interprète pour sourds.

##### - Romain, entendant :

Lors de mes stages, j'ai rencontré Romain, responsable de hauts fonctionnaires ministériels à l'échelle internationale.

Avec mon tuteur, nous nous étions rendus dans son administration pour interpréter une réunion de sensibilisation à la surdité. Une personne sourde venant d'être embauchée dans ce service, le responsable d'une structure qui organise ce genre d'information a donc été sollicité pour intervenir lors de cette réunion. Ce responsable est lui-même sourd.

C'est à cette seule occasion que Romain a pu côtoyer des sourds et des interprètes français / L.S.F. En revanche, dans le cadre de son travail et de ses voyages à l'étranger, il est régulièrement amené à faire appel à des interprètes français / langue étrangère.

Bien qu'il semble perplexe quant à la possibilité d'interpréter en langue des signes, lorsque je lui demande de me définir le travail de l'interprète français / L.S.F., il apparaît que ses attentes sont les mêmes que pour tous les interprètes.

Il évoque même une déontologie rigoureuse.

## 2. Conception de la surdité et perception de l'interprète :

Les deux enquêtés, percevant les sourds avant tout comme des personnes handicapées, imaginent que le rôle d'un interprète consiste avant tout à leur porter assistance.

Au début de l'entretien avec Romain, je réalise rapidement qu'il y a confusion : il a pris l'intervenant sourd pour l'interprète et vice versa. Cela s'explique en partie par deux raisons : Romain est arrivé en retard et n'a donc pas assisté aux présentations du début de la réunion. De plus, l'interprétation a été partagée entre mon tuteur et moi. Lui interprétait uniquement vers le français tandis que je prenais en charge les interprétations vers la langue des signes.

Romain s'imagine donc que l'interprète est l'intervenant sourd (« *si j'ai bien compris, la personne qui parlait n'avait qu'un handicap auditif, mais pas un handicap de parole ?* ») et que le « vrai » intervenant sourd traduit les échanges en langue des signes... Au premier abord, puisque je ne comprends pas de qui il parle, il me décrit justement cet « interprète » :

*« - Je parle bien de la personne en face ! Qui faisait le rôle de l'interprète.*

*- Qui était à côté de moi ?*

*- Non ! Non, en face de... en face.*

*- Et ben c'est l'inverse, en fait ! (rires) Non, non, le... Monsieur B., qui signait, c'est le, l'intervenant, en fait, de la réunion...*

*- Qui signait... ?*

*- Qui pratiquait la langue des signes, pardon... Qui s'exprimait en langue des signes, et à côté de moi, c'était l'interprète !*

*- Ah ! Donc, c'est, c'est... La preuve, je n'ai pas bien compris. Donc, à côté de vous, c'était l'interprète ?*

*- L'interprète, oui. Mon tuteur, puisque...*

*- Mais cet interprète est sourd ou pas ?*

*- Pas du tout !*

*- Pas du tout... »*

Plus tard dans l'entretien, Romain aborde les précautions qu'il est nécessaire de prendre lors d'une traduction simultanée. Il m'explique la difficulté que peuvent avoir les interprètes qu'il côtoie lorsque les locuteurs parlent rapidement. En prenant pour exemple la réunion de sensibilisation à la surdité, Romain montre encore qu'il n'a pas tout à fait saisi qui traduisait qui, puisqu'il me confie être étonné d'avoir vu « l'interprète » arriver à traduire alors que « l'intervenant » parlait assez vite :

*« - Et qui est-ce qui parlait vite ?*

*- (moment de réflexion) Ben, relativement vite. Il parlait... disons... celui qui était à votre droite parlait sans se gêner... comme... Alors que d'autres fois, quand on sait qu'on a un interprète, on prend le temps d'arrêter, on fait des séquences, etc.*

*- Oui, mais, en fait, c'est celui qui était à ma droite qui traduisait... »*

A chaque fois que je l'interroge sur l'interprète français / L.S.F., il se réfère à la réunion et c'est bien normal. Mais il assimile encore le rôle de l'interprète à l'information sur la surdité dont il a été question ce jour-là. Quand je lui demande ce qu'il attendait de l'intervention d'un interprète, il me répond au sujet de l'objet de la réunion :

*« - On attendait... disons, le minimum d'informations que l'on doit donner à une personne qui va côtoyer des personnes à handicap ! C'est banal ce que je dis là, mais c'est... C'est normal, si on avait un non-voyant qui arrivait, je pense que... ceux qui vont le côtoyer... sauf s'ils en ont rencontré... auraient besoin d'être un petit peu informé : « Ben, comment on fait ! »*

*- Et vous saviez qu'un interprète serait présent ?*

*- Je crois qu'on nous l'a dit... Je crois qu'on nous l'a dit, qu'il y aurait un interprète... Mais de toute façon, nous nous attendions à ce qu'il y aurait quelqu'un qui... pourrait parler, disons, du handicap et de comment le gérer ! »*

### 3. Impressions sur la langue des signes :

Angéla et Romain ont du mal à considérer la langue des signes comme une autre langue.

- La L.S.F. peut-elle traduire un débit « rapide » ?

Angéla s'imagine que la langue des signes est « lente » parce qu'elle observe un décalage entre son discours et l'interprétation. Elle se force donc à ralentir son débit pourtant normal.

Ce qui est paradoxal, c'est qu'elle comprend par ailleurs très bien pourquoi l'interprète attend avant de commencer à traduire :

*« - Mais vous pensez que c'est beaucoup plus lent... la langue des signes ?*

*- Oui, ah oui, oui. J'avais terminé ma phrase qu'il était encore à... même s'il me disait : « Vous pouvez continuer ! » Mais, on voyait bien... Donc, si vous voulez, j'essaie aussi qu'il n'y ait pas trop de décalage, qu'il ne coure pas après mon discours !*

*- Et vous pensez que l'interprète commence à traduire à quel moment ?*

*- Bah, quand il a la compréhension... de ce que je veux dire. Ce qui est tout à fait normal. Il fait pas du mot à mot. Enfin, me semble-t-il ! »*

- La L.S.F. peut-elle seulement tout traduire ?

Alors que je questionne Romain sur les similitudes ou les différences qu'il perçoit entre les interprètes dont il a l'habitude et celui qu'il vient de découvrir en réunion, il me fait part de ses doutes quant au fait que la langue des signes puisse tout traduire. Si Romain pense qu'il est possible de traduire un discours concret, en revanche il en doute pour tout ce qui concerne l'abstrait et les domaines spécialisés : il désigne un rapport de missions techniques devant lui.

*« - Ou alors... ma conclusion était la suivante, c'est que, on en arrive, peut-être, en langue des signes... c'est l'image que je donne... d'une langue, d'un message avec des pointillés et que la personne aussi doit faire le lien entre tout ce qu'elle a compris, ce qui complique l'exercice... Moi, j'en arrive un peu à cette idée que la manière dont vous communiquez par le langage des signes est un peu une langue... non intégralement traduite ! Alors que si on traduit de l'anglais en français : tout est traduit. »*

Romain montre par ailleurs de bonnes connaissances en linguistique et conçoit par exemple parfaitement ce que met en jeu la traduction d'une langue à une autre. Malgré ses doutes quant à la L.S.F., il avoue avoir été surpris de constater lors de la dernière réunion que tout semblait bien être traduit :

*« - Vous pensez que mardi où... finalement c'était... une langue de tous les jours... ?*

*- Y'a des passages où, justement, ce n'était plus tout à fait la langue de tous les jours et j'ai été très attentif à ces passages-là... Et j'ai vu que la traduction continuait, bon. Mais néanmoins, je me suis dit : « Est-ce que dans le langage des signes, il y a un espèce de raccourci, ou... Oui, un raccourci à venir aux éléments essentiels du message ? »*

*(...) Quitte, peut-être, à appauvrir une nuance, de temps en temps... et l'esprit, après, faisant la différence... Je ne sais pas, mais je suis un peu perplexe de voir la difficulté qu'un interprète peut avoir... pour entrer dans des champs de traduction qui sont... qui s'éloignent, petit à petit, de... de choses concrètes ! Quand on rentre dans l'abstraction, ça me paraît... assez mystérieux, même... magique ! »*

#### 4. La déontologie :

Les visions d'Angéla et de Romain quant à la déontologie suivie par l'interprète diffèrent quelque peu : elle n'attend de lui qu'une neutralité relative alors que lui parle d'une déontologie identique à celle qui concerne tous les professionnels amenés à connaître l'intimité des gens.

- Une neutralité souple :

Angéla aborde la neutralité pour dire que l'interprète ne doit pas, dans ses rapports avec les sourds, se substituer à un éducateur et « *intervenir au niveau psychologique* » :

*« - C'est à dire qu'il n'a pas à porter de jugements de valeur. Il se contente de faire la courroie de transmission. Pour moi c'est ça. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas de rapports agréables avec les gens avec qui il travaille ! Mais il est pas là pour leur faire de la thérapie, c'est ça que j'veux dire. »*

Cependant, l'enseignante n'est pas opposée à ce que l'interprète puisse intervenir sur le contenu du message et réponde par exemple directement à une question posée par les élèves :

*« - Ca ne me gêne pas outre mesure... s'il a les compétences pour répondre. Parce que... elle a posé une question directement à l'interprète, et l'interprète à répondu en me regardant sans... Et en se marrant, donc... Bon, qu'est-ce qu'ils se sont dit ? Je ne sais pas puisque je ne comprends pas ce langage ! Mais, visiblement, ça les a fait rire tous les deux, donc ça ne devait pas être bien méchant. Donc... non, j'trouve ça... Si vous voulez... il a compris le cours comme ça, et peut-être que lui, pour certains trucs, il peut mieux l'expliquer que moi ! »*

- Une déontologie rigoureuse :

Romain, quant à lui, considère que l'interprète français / L.S.F. doit être aussi rigoureux que tous les interprètes ou les médecins, « *pas plus, ni moins* ». Il aborde ainsi les trois points de la déontologie :

*« - Oui, je pense que l'interprète... comme dans d'autres professions, n'a pas à intervenir sur le fond des choses, de modifier les propos, d'interpréter, de... enfin, d'essayer de trouver lui-même l'explication... s'il n'est pas sûr, il faut qu'il redemande !*

*(...) Je crois que ce n'est pas d'une nature... particulière. Ça conduit à savoir et ça s'arrête là. Ça fait partie de l'éthique professionnelle de l'interprète, comme il y a l'éthique professionnelle du médecin, y'a l'éthique professionnelle du professeur qui va pas raconter les malheurs d'une de ses élèves aux parents d'un autre ! C'est quelque chose qui est partagé par beaucoup, beaucoup d'activités professionnelles... à mon avis. »*

## 5. Des contraintes spécifiques :

Les deux interviewés sont d'accord pour dire que la présence d'un interprète implique d'être précis dans son discours, mais aussi qu'elle incite à réfléchir sur ce que l'on fait.

- Rendre son discours accessible :

Angéla déclare que le fait d'utiliser des interprètes durant ses cours l'a amenée à repenser toute sa pédagogie. Voilà justement un cours qui porte sur un domaine spécifique et qui nécessite des connaissances particulières. Angéla prend donc le soin de vulgariser son cours et de ralentir le rythme, dans un premier temps pour faciliter la tâche des interprètes... pour réaliser ensuite que tous les étudiants en profitent !

*« - Contrairement à ce qu'on croit, la télévision c'est pas donné à comprendre... On voit les émissions, mais la chaîne de production est très difficile à expliquer. La semaine dernière, je leur ai fait... l'audimat... visiblement, ils ont eu beaucoup de mal à comprendre ce que c'était qu'un D.E.I., un D.E.A., un D.E.L., etc. ou un D.E.F., c'est à dire euh, ce qu'on entendait par « Durée d'Ecoute Foyer », « Durée d'Ecoute Individu », « Durée d'Ecoute Auditoire », etc. Pour... leur montrer comment on calculait l'audimat. Et, en fait, ils étaient complètement... même avec un exemple concret, ils ont eu du mal à comprendre...*

*- Vous parlez de l'ensemble des élèves ?*

*- Tous ! »*

Lorsque l'interprète pose des questions, elle réalise en effet que les autres étudiants ne comprennent pas tout non plus :

*« - Il m'a posé une question lundi dernier parce qu'il n'avait pas compris pourquoi... la Durée d'Ecoute Auditoire était en pourcentages et pas celle en Individu... Donc, il a fallu que je lui*

*explique bien... et je me suis rendue compte que l'ensemble des étudiants n'avait pas compris. Et c'est lui, le traducteur, qui avait osé le dire ! Les autres, pff ! (elle mime la bouche cousue) »*

Romain, lui, a pleinement conscience des difficultés qui se posent à l'interprète, dans la mesure où il a une longue expérience des interprètes en langue orale. Il différencie très bien deux situations d'interprétation éloignées : interpréter dans une simple réunion pose moins de problèmes que lorsqu'il s'agit d'aborder un domaine de spécialité. Dans ce dernier cas, il fait également la distinction entre l'interprète familier des sujets abordés de celui qui découvre, au contraire, un vocabulaire spécifique. Romain conçoit très bien les difficultés que cela peut alors générer dans la traduction :

*« - Je prends le cas où j'étais en Ukraine, on avait d'abord une interprète qui travaillait au ministère de l'Agriculture... en simplifiant les choses... donc qui connaissait parfaitement les questions évoquées dans les différentes réunions. Puis ensuite elle est tombée malade, donc elle a été remplacée par une interprète, on pourrait dire, parfaite traductrice Franco-Ukrainienne, mais universitaire... et qui manifestement n'arrivait pas bien à traduire. Parce que bon nombre de termes, pour elle, n'avaient pas de sens !*

*(...) Traduire était un jeu extrêmement compliqué, parce que... elle ne comprenait pas ce qu'elle traduisait, souvent... Je, je, j'avais l'impression ! Donc, dans des problèmes sanitaires, d'embargo, de fièvre aphteuse, de toxines, de choses comme ça... ça devenait très compliqué... »*

- Une participation active de l'utilisateur :

Dans l'organisation de son cours, Angéla prend en compte la présence des élèves sourdes et de l'interprète : elle s'est rapidement rendu compte qu'il fallait s'adapter à la spécificité de la situation. Les interprètes ont besoin de comprendre pour traduire :

*« - Donc, si vous voulez, ça me fait repenser également mon cours, en terme de rythme, en terme de débit, et en terme pédagogique. De façon à ce que les interprètes, qui sont pas forcément dans l'truc... et qui ne suivent pas le cours tout le temps... puissent quand même comprendre. Donc, au lieu de faire une continuité de... comme un feuilleton, au niveau de mon cours, je fais des épisodes, c'est à dire des séries. C'est à dire que la séance est bouclée sur elle-même. »*

Angéla a par ailleurs bien compris l'utilité de la préparation pour les interprètes. :

*« - Alors, comme toute traduction, y'a peut-être quelques faux-sens ou contre-sens, donc c'est pour ça qu'ils me demandent que j'envoie les plans un peu à l'avance, ce que j'essaie de faire dans la mesure de mes moyens... »*

Pour finir, elle me dit que ce qui est le plus incommodant, c'est le roulement des interprètes d'un cours à l'autre. Ils ne suivent pas le programme en entier, ce qui oblige l'enseignante à finir à chaque cours la thématique abordée. Voilà la contrainte la plus gênante à ses yeux.

A la fin de l'entretien avec Romain, je lui demande quelles sont les gênes éventuelles à passer par une tierce personne dans la communication. Il dit avoir l'habitude de rencontrer des gens qui ne parlent pas la même langue que lui et de passer par un interprète pour communiquer avec eux : il n'en est donc pas gêné du tout. En revanche, de par cette expérience, il a conscience des dispositions particulières et des précautions qu'il faut prendre pour que tout se passe bien. Il réalise d'une part que l'interprète ne peut pas traduire correctement pendant longtemps s'il est seul, et d'autre part qu'il faut vérifier autant que possible auprès de l'interlocuteur si le message est bien passé :

*« - En général, mon comportement, c'est plutôt d'aider l'interprète et de ne pas compliquer la situation... sauf s'il s'agit de traduction d'un texte écrit ! Si c'est à l'écrit, c'est un professionnel, il doit le traduire... intégralement. Mais... en discussion j'ai tendance à penser qu'un interprète... il faut pas compliquer son exercice.*

*- Et concrètement, quand vous aidez l'interprète, ça consiste en quoi ?*

*- Bah c'est le, dans le rythme, dans les pauses à faire, dans les vérifications que le message précédent a été compris... un peu en... de manière redondante ! Y'a en fait des vérifications à faire plutôt que de continuer trop longtemps ! »*

Sans quoi il réalise que les interlocuteurs peuvent se quitter sur des malentendus.

#### IV. Incidences de ces réflexions sur l'interprétation.

Nous venons de voir comment les interprètes sont perçus par les uns ou les autres. Cela correspond-il à la façon dont ils travaillent ? Certains points abordés ne posent-ils pas réellement problème dans la pratique de ces professionnels ?

##### 1. L'interprète, un interlocuteur ?

Apparemment, il arrive fréquemment que les usagers « novices » prennent l'interprète pour l'interlocuteur. Lorsque cela arrive, ce serait une erreur de ne pas reprendre les choses, car l'intervention de l'interprète consiste justement à permettre un dialogue aussi direct que possible entre les sourds et les entendants. Dans la mesure du possible, l'interprète doit même se faire oublier... En effet, comme le dit David (E), parler du sourd (ou de l'entendant) avec l'interprète est une chose très différente que s'adresser directement à lui (quand l'interprète est « transparent » et davantage considéré comme un « outil » de transmission des messages).

Dans le cas de Romain (E), il a carrément confondu l'intervenant sourd avec l'interprète. C'est ici en partie un échec pour cette intervention : symboliquement, idéologiquement, il était important que cette sensibilisation à la surdité soit faite par un sourd lui-même, signant de surcroît. Ce dernier est responsable d'un service dont la mission principale consiste à promouvoir l'accès des sourds à tous les domaines de la vie et à valoriser leur image auprès des entendants... Or, il a été pris pour l'interprète qui, bien sûr, parle comme vous et moi. Bien que j'ai précisé deux fois à Romain que ce responsable est bel et bien sourd et signant, il n'est pas arrivé pas à entendre que la réunion à laquelle il a assisté a pu être menée par celui-ci. Si la résistance est si grande, c'est probablement que cette image de sourd autonome et responsable n'est pas encore prête à se répandre.

Lauryne (S) évoque les sourds qui confondent l'intervention du locuteur entendant et la prestation de l'interprète. Ils le soupçonnent parfois d'être incompetent lorsque l'entendant n'a pas été clair ou, dans certains cas, n'a pas su s'adapter. Cependant, l'interprète n'est pas censé ré-expliquer ce qui n'a pas été compris et il ne peut pas non plus signer moins vite que le débit adopté par les différents locuteurs.

Comme le dit Lauryne, certains sourds en attendent parfois « trop »...

## 2. Interprète pour sourds ?

Lorsque l'interprète est perçu ainsi, cela ne correspond pas non plus à la façon dont lui se représente généralement son travail. Interprète avant tout, il permet à la communication de s'instaurer entre ceux qui ne parlent pas la même langue.

S'il est considéré comme « interprète pour sourds », c'est que les sourds ne sont pas perçus comme des interlocuteurs à part entière et que lui-même n'est pas perçu comme un professionnel travaillant entre deux langues, mais comme une assistance pour les handicapés auditifs.

Dans d'autres cas, l'interprète est parfois ressenti comme un militant pour la langue des signes. Comme l'évoque Karine (E), les professionnels entendants d'une institution peuvent alors imaginer que l'interprète est davantage du côté des sourds que des entendants et faire systématiquement l'assimilation suivante : les interprètes et les sourds ont forcément des atomes crochus. Karine, quant à elle, observe effectivement que les sourds et les interprètes de son institution mangent ensemble à la cantine, par exemple, mais elle estime par ailleurs qu'il ne faut pas faire une telle caricature. Elle pense que c'est la pratique d'une langue commune qui participe essentiellement à la création de ces affinités.

Pour ma part, je ne pense pas qu'il faille nier le fait que les interprètes sont, généralement, pour le moins sensibles à la reconnaissance de la langue des signes et à la promotion du statut des sourds dans notre société. Cependant, l'argument défendu par Karine est intéressant. Il est fort probable, en effet, que si tout le monde pratiquait avec aisance la langue des signes dans les institutions, les sourds seraient amenés à y côtoyer d'autres professionnels que les interprètes... Ces derniers n'y seraient peut-être même plus nécessaires !

## 3. La neutralité, un problème ?

Les deux usagers sourds estiment que l'interprète professionnel convient parfaitement à « l'élite sourde » mais que sa neutralité pose problème avec les « sourds de base ».

Lorsqu'un sourd a des problèmes (d'autonomie, de maîtrise de la L.S.F., de connaissances lacunaires...), il ne devrait peut-être pas se présenter seul devant son interlocuteur entendant. Parce que l'interprète est présent, tout le monde s'imagine que c'est lui qui va servir de médiateur et pallier ainsi tous les problèmes. Mais c'est une idée fautive : l'interprète ne se substitue en aucun cas aux tierces personnes (éducateurs, assistantes sociales...) dont bénéficient les

entendants qui ont les mêmes carences. De plus, il n'est aucunement formé pour faire de l'accompagnement social...

Or, en l'absence d'intermédiaire, il risque dans certains cas de devoir intervenir ou d'être amené à faire certaines adaptations qui ne font pourtant pas partie de ses missions.

Par ailleurs, nous avons vu que David (E) attendait de l'interprète qu'il intervienne pour lever d'éventuels malentendus. Dans certains cas, cette attente me paraît assez justifiée. En tant que locuteur de la langue des signes et familier de la communauté sourde, l'interprète peut effectivement percevoir ce que l'entendant non-signant ne pourra jamais appréhender aussi finement : l'implicite, les éléments non-verbaux du discours, les particularités liées à une langue gestuelle, etc. Il me semble alors que le fait d'alerter l'entendant n'est pas forcément contraire à la neutralité quand cela concerne la forme et la compréhension du discours.

Par exemple, n'est-il pas opportun de signaler à l'entendant qu'une personne sourde n'est pas en train de s'énerver comme il le pense si elle est, en réalité, en train de « montrer », par une prise de rôle, le comportement d'une tierce personne en colère ?

#### 4. Le problème des domaines de spécialité :

Pour offrir une prestation de qualité, l'interprète a besoin de comprendre les discours qu'il traduit. Or, les interprètes français / L.S.F. sont particulièrement amenés à intervenir dans tous types de situation (sociale, médicale, juridique, pédagogique, etc....). Cependant, il n'est pas donné à tout le monde d'avoir des connaissances solides dans tous les domaines de la vie...

Au quotidien, il serait souhaitable que les interprètes aient un bon niveau de culture générale. A ce sujet, Lauryne (S) se plaint d'avoir eu à pâtir des lacunes des interprètes. C'est regrettable, c'est certain, mais il y a fort à parier qu'aucun interprète de ce monde n'a jamais réellement possédé un savoir universel ! Nous sommes donc tous susceptibles de faillir à un moment ou à un autre...

Quant à William (S), son désir de voir se spécialiser les interprètes me semble plus envisageable. Il explique très bien que, lors de ses formations d'informatique, il ne reçoit l'ensemble des informations émises que lorsqu'il a recours à des interprètes qui maîtrisent parfaitement cette spécialité.

Bien que cela ne soit probablement pas réalisable à l'heure actuelle, l'idéal serait bien sûr que les interprètes français / L.S.F., au même titre que leurs collègues en langue orale, puissent

se spécialiser dans un domaine en particulier. Malheureusement, nous ne sommes d'une part pas suffisamment nombreux sur le marché et d'autre part la demande, à l'heure actuelle, ne suffirait pas à justifier un travail à plein temps dans un seul domaine...

En revanche, il est un domaine dans lequel l'utilisation d'un interprète est particulièrement problématique : en consultation avec un psychologue ou un psychiatre. Karine (E) aborde la place que peuvent tenir ou non les interprètes, en institution, dans ces entretiens avec un jeune ou sa famille. Elle explique bien que la présence d'un tiers n'est pas souhaitable.

Dans des cas extrêmes, avec des sourds atteints de névrose ou de psychose, l'interprète n'est même pas en mesure de faire son travail. Jacques LABORIT, psychiatre, en témoigne :

*« Dans la psychose, marquée par un rejet primordial dans la relation du sujet au langage, ce rejet produit des effets de réparation. Les troubles du langage, les hallucinations, le délire sont autant de tentatives pour stabiliser le déséquilibre provoqué par ce trou dans le lieu du langage. Les néologismes ou création de mots (ou de signes en L.S.F.) viennent témoigner pour le psychotique de sa réalité, de la certitude qui s'impose à lui d'une signification nouvelle. On assiste à un « déchaînement » (Lacan) des signifiants - les mots quittent le sillon des enchaînements habituels au sens commun - et par la suite de l'imaginaire. On comprend alors qu'avec des sujets névrosés l'interprète pourrait, mais en sortant de sa place, signaler des lapsus, les bévues insistantes de construction syntaxique mais qu'avec les sujets psychotiques il se retrouvera vite aux limites de la traduction. » 3*

## 5. L'interprète révélateur de dysfonctionnements :

L'intervention d'un interprète permet parfois de mettre à jour un certain nombre de problèmes. Pendant les cours d'Angéla (E), lorsque les interprètes ne comprennent pas une idée ou un concept auxquels elle fait référence et la questionnent, l'enseignante réalise parfois que la plupart de ses étudiants n'ont pas davantage saisi toutes les nuances de son propos.

Ainsi, grâce à la présence d'un interprète et aux efforts qu'il faut fournir pour lui permettre de travailler convenablement, l'ensemble de la classe bénéficie d'une plus grande clarté dans l'enseignement transmis.

---

3 « Particularités de la clinique avec les personnes sourdes », Jacques LABORIT, 2002, p.70

Lors de réunions interprétées, tout le monde s'accorde à dire qu'il est particulièrement contraignant de faire attention aux tours de parole. Cependant, ces efforts se révèlent le plus souvent profitables pour tout le monde : David (E) confirme que les participants minoritaires peuvent alors intervenir à propos et, plus généralement, Karine (E) rappelle que les gens apprennent tout simplement à s'écouter les uns les autres...

Ainsi, si la présence de l'interprète met parfois à jour quelques dysfonctionnements, elle contribue aussi à ce que des solutions soient apportées pour les réduire.

#### 6. L'interprète au cœur des rapports de force :

Au sujet de ces jeunes sourds, en institution, qui se montrent quelque peu indifférents aux remontrances exprimées par le biais d'un interprète, Lauryne (S) fait un lien très intéressant entre une communication non-directe et le respect que l'on porte à son interlocuteur. Les sourds doivent souvent faire des efforts unilatéraux pour communiquer avec les entendants, même lorsque ces derniers travaillent dans le milieu de la surdité. Certains sourds (des élèves, mais également des professionnels) ne se sentent alors pas respectés dans leur langue et leur intégrité. Selon Lauryne, il est difficile pour les sourds de dépasser ce sentiment d'injustice, voire de mépris pour ces professionnels entendants qui ne sont pas capables de communiquer directement avec les élèves ou leurs collègues sourds.

Inversement, selon elle, ce serait l'interprète qui hériterait du respect des sourds. Dans la mesure où l'interprète est celui par lequel la communication passe et que lui-même n'a aucune difficulté pour comprendre et être compris en langue des signes, il bénéficie parfois d'une meilleure considération de la part de ces sourds régulièrement contraints à avoir des échanges indirects ou incomplets avec la plupart des entendants.

Dans un livret élaboré à partir de son mémoire, Francis JEGGLI, interprète français / L.S.F., émet une autre hypothèse. Toujours à propos de l'interprète, il fait un parallèle entre des ressentis plus ou moins inconscients. Il compare ainsi des usagers entendants réguliers et certains sourds.

Les premiers, souvent professionnels dans le milieu de la surdité, vivraient parfois mal le fait de ne pas pouvoir se passer des interprètes. En effet, cette dépendance mettrait en relief leur propre insuffisance dans la maîtrise de la L.S.F., ce qui ne leur permet pas de communiquer directement avec les sourds qu'ils côtoient quasi-quotidiennement.

Quant aux seconds, ils seraient partagés entre reconnaissance et ressentiment : l'interprète est un entendant qui a appris leur langue et qui « travaille pour eux », mais il est également celui dont ils ont besoin pour s'intégrer. Là encore, il est la manifestation de leur incapacité à communiquer pleinement avec les entendants...

Comme le dit l'auteur : « *Les interprètes se retrouvent ainsi coincés entre le marteau et l'enclume.* »<sup>4</sup>

En définitive, quels que soient les sentiments qu'il inspire aux uns et aux autres, l'interprète se retrouve souvent dans des positions pour le moins inconfortables...

### **Conclusion :**

Dans cette recherche, le petit nombre d'interviewés et l'absence de « novices » sourds ne permettent pas de valider de façon incontestable l'hypothèse de départ : les usagers perçoivent différemment l'interprète selon l'habitude qu'ils ont d'avoir recours à lui, le paramètre sourd-entendant étant moins significatif.

En revanche, d'après les réponses recueillies, il semblerait que se dessine la tendance suivante : les usagers habitués et novices se différencient avant tout, dans leur perception de l'interprète, par leur degré de connaissance et leur approche de la surdité. Les « habitués » ne conçoivent pas tant la surdité comme un handicap que comme une différence linguistique et éventuellement culturelle. Les « novices », eux, ont la même vision des sourds que la plupart des gens et les considèrent surtout comme des déficients auditifs. Ils admettent donc difficilement que l'interprète en langue des signes est un interprète comme les autres.

Nous avons pu constater dans cette recherche que l'interprète, au cœur des relations sourds-entendants, est perçu très différemment selon la position des uns ou des autres dans ce débat idéologique sur la surdité.

---

4 Qu'est-ce qu'un bon interprète en langue des signes ?, Francis JEGGLI, 1999, p.49

*« Dans tout pays, le développement de l'interprétation en langue des signes est étroitement lié au dynamisme de la communauté sourde nationale. Du niveau de reconnaissance de la communauté sourde et de sa langue des signes découle une conception du métier d'interprète. En France, cela est clairement illustré par l'évolution de l'association des interprètes. D'interprètes pour déficients auditifs, nous sommes passés à interprètes pour sourds puis à interprètes en langue des signes, terminologie actuellement en vigueur. Le fait de préciser « en langue des signes » n'est, bien sûr, pas anodin et connote une prise de position dans le débat idéologique, ce qui est à mon sens une bonne chose. » 5*

Comme l'évoque Christine QUIPOURT, les interprètes travaillent en France entre deux langues et deux populations qui ne bénéficient pas du même statut socio-politique. Par conséquent, leur propre statut n'est pas valorisé.

L'interprète peut-il alors nier le lien évident qui existe entre la perception de la surdité et celle de son métier ?

Sous couvert de neutralité, peut-il s'abstenir de toute prise de position ?

Finalement, est-il possible d'être interprète sans être militant ?

---

5 « Quelques situations d'interprétation », Surdités, Christine QUIPOURT, 1999, p.101

## **Bibliographie :**

- Surdit  et souffrance psychique, ouvrage collectif sous la direction de **Fr d ric PELLION**, Editions Ellipses, Paris, 2001.
  - « Particularit s de la clinique avec les personnes sourdes », **Jacques LABORIT**.
  
- Qu'est-ce qu'un bon interpr te en langue des signes ?  
M moire de **Francis JEGGLI**, 1999, Universit  Paris VIII.
  
- Surdit s, revue publi e par l'association G.E.S.T.E.S.  
( Groupe d'Etudes Sp cialis  Th rapies et Surdit s )  
n 1, d cembre 1999, Paris.
  - « Quelques situations d'interpr tation », **Christine QUIPOURT**.

## Annexe :

### Guide d'entretien

- Présentation de mon travail d'enquête :
  - Cela se passe dans le cadre de ma formation d'interprète français - L.S.F.
  - Sur un plan plus personnel, le fait de s'intéresser au point de vue des usagers me permet de compléter ma formation...
  
- Avez-vous souvent eu recours à un interprète français - L.S.F. professionnel ?
  - \* Si oui :
    - Depuis combien de temps ?
    - Dans quel cadre ? (professionnel, privé...)
    - A l'initiative de qui ?
    - La façon dont travaillent les interprètes vous convient-elle ?
  
  - \* Si non :
    - Date de la première fois ?
    - Dans quel cadre ?
    - Saviez-vous que l'interprète serait présent ?
    - Qu'en avez-vous pensé ?
  
- Qu'attendez-vous d'un interprète ?
  - Son rôle, sa place, sa déontologie...
  
- En imaginant vous adresser à quelqu'un de néophyte, comment est-ce que vous définiriez l'interprète français - L.S.F. ainsi que les tâches qui lui incombent ?
  
- Quels sont les avantages et les inconvénients liés au fait d'avoir recours à un interprète ?
  - Son « utilisation » vous paraît-elle contraignante ?
  - La relation entre les interlocuteurs s'en trouve-t-elle changée ?
  - Quelles vous semblent être les limites de l'interprétation ?